

INTÉRESSEMENT

À QUOI S'ATTENDRE POUR 2023-2025 ?

La négociation d'un nouvel accord sur l'intéressement à SED a débuté début juin. Au bout de 4 réunions de négociations, si nous convergions sur les objectifs de performance pour les années 2023-2025, pour **FO** nous nous battons à présent pour une redistribution plus juste entre les salariés.

LES 7 CRITÈRES DE PERFORMANCE RETENUS :

Pour 2023, notre prime d'intéressement dépendrait de l'atteinte d'objectifs basés sur :

La rentabilité
de SED
(l'EBIT)

La qualité de
nos livraisons
(en PPM)



Le rattrapage du
retard de
livraisons (en M€)

Notre niveau de
stock et l'encours
de production
(VEX)

Les accidents de
travail entraînant
un arrêt

La réalisation
des EPDP



La réduction
des émissions
de CO₂ de nos
établissements

UN SEUIL DE RENTABILITÉ À FRANCHIR

La direction entend fixer un seuil de déclenchement à partir duquel nous aurions droit à la prime d'intéressement : il faudrait faire des bénéfices d'au moins 7 % du chiffre d'affaires, soit 162 M€ de profits minimum selon la prévision de chiffres d'affaires. Et en dessous de 7 % d'EBIT nous n'aurions rien !!!

FO a rappelé qu'en 2017, nous avons eu la prime maximale de 7 % d'intéressement pour un EBIT de 7 %. **Alors au nom de quoi les salariés n'auraient rien du tout en 2023 ? D'une financiarisation qui privilégie les actionnaires aux salariés qui créent la richesse ?** Nos collègues de SAE, SLS ou SAO auront une prime d'intéressement dès 6 % d'EBIT. Nous demandons à la direction d'abaisser ce seuil.

UNE ENVELOPPE MAXIMALE DE 7 %

Malgré nos demandes insistantes pour la passer à 8 % de la masse salariale, la direction reste inflexible sur l'enveloppe maximale qui - en cas d'atteinte des objectifs - représenterait environ 25 M€ pour les 7 200 salariés de SED en France. Nos collègues de SAE ou SHE peuvent prétendre à une prime de 8 %...

ET L'ENVELOPPE, ON LA PARTAGE COMMENT ?

La direction propose de conserver le même partage que les années précédentes : une prime d'intéressement proportionnelle au salaire avec un salaire plancher égal à 43 992 €.

=> Cela signifie que les gros salaires touchent une plus grosse prime et le plancher garantit que tous les salariés qui ont un salaire inférieur ont la prime correspondant à ce salaire plancher.

En 2022, seuls 39 % des salariés de SED ont bénéficié d'une meilleure prime grâce au plancher.

Nous proposons de faire le même partage que pour la prime de participation du Groupe Safran avec un plancher de 52 790 €. Ainsi, grâce à notre proposition, plus de 4 200 salariés auraient une meilleure prime d'intéressement en 2024 à SED !

Pour FO, il faut un partage plus juste et augmenter ce salaire plancher ! Et nous demandons que ce supplément de prime soit financé par l'entreprise et non pris sur l'enveloppe d'intéressement. En 2022, cela représentait 1 M€ donc largement finançable par nos bénéfices.

« Depuis 2020, le monde a changé : nous aspirons à travailler dans une entreprise plus responsable et plus respectueuse de ses salariés avec une meilleure reconnaissance et plus de justice sociale. La direction doit l'entendre ! »

FO SAFRAN E&D

Nous nous battons pour une juste reconnaissance de nos efforts et nous militons pour concilier **environnement** et **justice sociale**.

Rejoignez-nous !

✉ fosafran.sed@gmail.com

Se syndiquer
à  c'est simple !